Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/570

9.2.2024

DÉCISION (PESC) 2024/570 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 6 février 2024

portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA), et abrogeant la décision (PESC) 2023/2730 (EUNAVFOR ATALANTA/1/2024)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) ([1]), et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées en ce qui concerne la nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) (ci-après dénommé «commandant de la force de l'UE»).

(2) Le 30 novembre 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/2730 ([2]) portant nomination du commodore Rogério Paulo Figueira MARTINS de BRITO en tant que commandant de la force de l'UE.

(3) Le 13 novembre 2023, les autorités militaires italiennes ont proposé de nommer le contre-amiral Francesco SALADINO pour succéder au commodore Rogério Paulo Figueira MARTINS de BRITO en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 11 février 2024.

(4) Le 22 novembre 2023, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu cette proposition de nomination.

(5) Le 18 décembre 2023, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le COPS nomme le contre-amiral Francesco SALADINO en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 11 février 2024.

(6) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Francesco SALADINO.

(7) Il y a donc lieu d'abroger la décision (PESC) 2023/2730,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Francesco SALADINO est nommé commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 11 février 2024.

Article 2

La décision (PESC) 2023/2730 est abrogée.

([1]) JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

([2]) Décision (PESC) 2023/2730 du Comité politique et de sécurité du 30 novembre 2023 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA), et abrogeant la décision (PESC) 2023/1457 (EUNAVFOR ATALANTA/4/2023) (JO L, 2023/2730, 1.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2730/oj).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 11 février 2024.

Fait à Bruxelles, le 6 février 2024.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK